



Formation a distance et Sorrec

Par **Ju97**, le **15/03/2016 à 16:30**

Bonjour,rrnrnJe me suis inscrit chez IFSA animal. Or, au bout de trois mois après mon inscription, j'ai demandé la résiliation du contrat car je ne pouvais plus continuer la formation pour des raisons personnelles.rnrnvoici un des mails que j'ai envoyer a mon conseiller:
rrnrnBonjour, Monsieur Xxxx,rrnSuite a l'appel téléphonique qu'on a eu Lundi 29 janvier, j'ai essayer a joindre par téléphone concernant la résiliation de mon contrat hier mardi 01 mars, n'ayant pas réussie a vous joindre je vous ai laisser un message, c'est pour cela que je viens sur mail.rnrnEn se qui concerne le contrat, en le regardant j'ai vu que j'ai commencer le 31 octobre 2015 et que n'ayant pas fait attention aux 3 mois comme vous m'avait dit j'ai donc regarder la copie de la feuille de rétractation que je vous ai fait parvenir le 3 mars, ce que cela veux dire que j'ai envoyer la feuille de rétractation 3 jours après et non pas plus, pour un si petit retard d'envoi cela ne serais pas possible de résilier ?rrnrnLe jeudi 4 février j'ai reçue un mail de la par de Mme. Xxxx, comme quoi mon dossier doit être régularisé pour le Samedi 6 février une somme de 491,20€, si je ne payais pas, le service contentieux vous réclamera l'intégralité du solde du cout de formation restant de façon immédiate, ainsi que les frais et les intérêts associés, la somme de 2780,2€.rrnrnCe jour même je l'ai eu au téléphone et je lui ai donc dit que le jour d'avant le 3 mars j'avais fait un versement de 330€ et que j'avais envoyer aussi la feuille de rétractation car par des raison personnelles je ne pouvais plus continuer l'école, je lui ai donc demander vu que j'avais fait un premier versement de 330€ il me restait qu'a payer 161.20€ et après tout serais bon et pouvoir arrêter on m'avait donc répondu oui. Quelques jour après, en attendant d'avoir l'argent pour payer la somme restante j'ai effectuer le dernier paiement le 19 février, dont je vous aie envoyer la copie du paiement par suivie. Le jour même j'ai envoyer un mail a Mme. Xxxx, pour lui donner le numéro de suivie et que en fessant le versement j'ai oublier le taux d'échange que je devais verser 14,81 EUR je lui ferais le versement par carte bancaire au nom de Xxxx et demander de me tenir au courant pour la rétractation que j'avais envoyer lors du versement antérieur. J'ai effectuer le dernier versement le 27 février car il n'était pas possible de l'effectuer avant car l'option de virement n'étais pas

actif il a donc fallu l'activer et elle ne sera active qu'à partir du 26 février donc je lui ai envoyé un 3ème mail pour lui dire. C'est donc le 29 février que j'ai reçu un mail de Mme. XXXX confirmant la bonne réception de mes virements.

J'attendais toujours une réponse pour la résiliation du contrat, c'est donc la que dimanche 28 février en rentrant j'ai vu l'enveloppe avec une feuille qui disait comme quoi se n'était pas possible de résilier mon contrat, c'est pour cela que je vous ai appelé lundi.

Suite à ce mail, depuis je n'est pas eu de réponse ni d'appels de leurs parts, j'ai essayé d'appeler plusieurs fois le 29 mars dont personne m'a répondu au téléphone, je premier mars j'ai encore essayé de les appeler je les ai appelé 5 fois à des heures différentes et toujours pas de réponse de leurs part j'ai même laissé un message vocal, le 3 mars j'avais un appel en manque d'eux quand j'ai appelé personne a répondu.

C'est la que hier Lundi 14 mars j'ai reçu un mail " URGENT - EMAIL PRIORITAIRE DE LA PART DE SORREC " dans le que s'était écrit le suivant :

Madame

Suite au courrier adressé par IFSA, demeurant 85 rue Gabriel Péri 92120 Montrouge, je suis mandaté(e) pour le recouvrement amiable de votre dette totale concernant un contrat de formation à distance pour un montant restant dû en principal de : 2 298,00 €.

Afin d'éviter une procédure de recouvrement judiciaire, appelez-moi immédiatement au 03 27 23 96 84

Le cas échéant, régularisez votre situation et payez directement par :

- Carte Bancaire au 03 27 23 96 84
- Virement bancaire sur notre compte (référence dossier à rappeler OBLIGATOIREMENT)
- Chèque ou mandat-cash à l'ordre de SORREC.

adresse : SORREC, 85-87 rue Gabriel Péri 92120 Montrouge

Montant Total IFSA, détaillé ci-dessous :

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Responsable Contentieux

Madame XXXX

03 27 23 96 84

Article L111-8 du code des procédures civiles d'exécution. Les frais de recouvrement entrepris sans titre exécutoire restent à la charge du créancier, sauf s'ils concernent un acte dont l'accomplissement est prescrit par la loi. Toute stipulation contraire est réputée non écrite, sauf disposition législative contraire. Cependant, le créancier qui justifie du caractère nécessaire des démarches entreprises pour recouvrer sa créance peut demander au juge de l'exécution de laisser tout ou partie des frais ainsi exposés à la charge du débiteur de mauvaise foi.

Cette lettre est un acte prescrit par la loi (Article R 124-4 du code des procédures civiles d'exécution)

J'ai tout de suite appelé en voyant le mail, mais suite à mon appel je demande pas Mme XXXX ils m'ont demandé le mail et m'ont ensuite dit qu'il y a personne chez eux qui correspond au mail et ils m'ont dit que ça a dû être une erreur car où j'ai appelé s'était un centre de radiologie à Neuchâtel. J'ai appelé encore une fois et je tombe encore au même endroit.

Aujourd'hui Mardi 15 mars à 13h23 je reçois un appel de Sorrec. J'ai dit comme quoi hier j'ai appelé deux fois au numéro indiqué et que je tombais sur un centre de radiologie à Neuchâtel, elle m'a répondu comme quoi s'était bizarre et que si j'étais sûre d'avoir mis le bon numéro je lui ai ensuite dit oui. Suite à ça je lui ai expliqué au téléphone comme quoi j'avais envoyé plusieurs mails, dont l'un j'expliquais tout, concernant la résiliation, mails et appels, puis elle m'a dit comme quoi on m'a appelé plusieurs fois, alors qu'on m'a appelé une seule fois dont j'ai ensuite rappelé et personne m'a répondu j'ai du laisser un message vocal. Puis suite à tout ça elle m'a dit que je fasse ce que je veux si je veux payer que je paye, que maintenant y aura la procédure judiciaire plus des frais, je lui ai dit comme quoi je ne peux pas payer et je refuse de payer la somme qu'ils demandent de plus s'ils rajoutent des frais je ne pourrais toujours pas payer puis elle me répond toujours la même chose faites ce que vous voulez et que je dois payer pour le 15 avril, ça va pour vous? je l'écoutait très mal au téléphone, j'étais tout le temps " Allô ? Allô ? " et apparemment la dame ne m'entendait pas non plus que j'ai dû parler encore plus fort et là elle me dit " Je vouuuuus entendeeeee pluuuuuus " quand elle m'a dit ça on aurait dit une petite fille au téléphone elle a ensuite dit au revoir et elle raccroche. De plus la façon dont elle parle au téléphone ne me semblait pas correct.

Je vous lance un appel afin de recevoir de l'aide, un appui juridique, des conseils, tout ce qui pourrait m'aider.

Je vous remercie, cordialement.

Par **morobar**, le **15/03/2016 à 20:06**

C'est simple, rnVous argumentez avoir loupé la limite de résiliation (à 30% quand même de frais) de 3 mois et moi je calcule: rn* contrat le 15/10 rn* résiliation le mardi 01/03 rncela fait 4 mois entiers et non pas 3 jours. rnCeci dit. rnJuridiquement vous avez tort à 100% et restez bien redevable de la totalité de la formation. En pratique aucune de ces officines de formation n'entame de procédure judiciaire (devant un tribunal) elles se contentent d'enfumage et harcèlement puis laissent tomber.

Par **Ju97**, le **15/03/2016 à 23:34**

Bonsoir, rn* Contrat le 31/10 rn* Résiliation le mercredi 3 février rnCela veut bien dire que je ne dois pas payer ?

Par **sage**, le **18/05/2017 à 23:19**

Bonsoir, rn rnQuelles sont vos nouvelles suite a vos mesaventures?

Par **Melinette03500**, le **19/10/2017 à 13:23**

Bonjour à tous ! Je viens à demande de l'aide.... je suis en ecole par correspondance Karis formation. J'ai passer mon cap en juin 2017 que j'ai obtenue. Je devais faire un bac pro il me rester donc deux ans. Sauf que je n'est plus l'est moyens départ payer.... j'ai envoyer un courriel en expliquant la situation en lettre suivis recommander avec avis de réception. Et aujourd'hui j'ai reçu un mail de SORREC qui me demande de payer ce qui rester donc 1656€.... sinon il m'envoie au juge... je sais pas quoi faire aidez moi s'il vous plaît

Par **morobar**, le **19/10/2017 à 16:54**

Bonjour, rn[citation] je sais pas quoi faire aidez moi s'il vous plaît[/citation] rnQuoi faire , rnMais simplement lire les 10000 sujets identiques au vôtre et discutés sur ce forum. rnJuridiquement vous avez tort. rnEn pratique l'expérience montre qu'il suffit de faire l'autruche pour que cela passe. rnMais bien sur vous serez harcelée quelques temps. rnC'est la contrepartie de votre signature, qu'en fait vous reniez, ce qui n'est pas bien.

Par **Cherr**, le **15/09/2022 à 11:53**

Bonjour, rnJe suis une formation depuis début 2021 elle s'élève à 3000€. Aujourd'hui je suis

au chômage depuis décembre 2021 et je comptais continuer la formation sauf qu'entre temps je suis tomber enceinte du coup j'ai beaucoup plus de charge qu'en début 2021. J'ai ainsi contacté la formation en leur expliquant ma situation que je pouvais plus payer mais ils m'ont dit que vu que je suis au chômage pour « faute grave » je dois continuer à payer et que le fait d'être enceinte n'est que temporaire. Je veux bien comprendre que ce soit temporaire mais en accouchant j'aurai toujours des charges en plus. Du coup la je viens de recevoir un message me disant qu'ils lançaient une procédure contentieuse. Quelle sont les solutions ? J'ai besoin d'aide je pense pas m'en sortir

Par **jodelariege**, le **15/09/2022 à 12:40**

bonjourrrnvous pourriez commencer par lire les messages au dessus du votre et identiques au votre

Par **Visiteur**, le **15/09/2022 à 13:19**

BonjourrrnVous pouvez aussi trouver d'autres sujets identiques en tapan FORMATION A DISTANCE dans l'onglet "recherche" de LEGAVOX...<https://www.legavox.fr/forum/>

Par **Juliette.lfs**, le **09/03/2023 à 21:24**

Bonjour, rnJ'écris un message aujourd'hui car je suis en panique totale. rnJe me suis inscrite pour faire une prépa auxiliaire de puériculture à distance. Jusqu'à maintenant je pouvais payer les frais de scolarité ect... Depuis je suis actuellement au chômage, sens emploi, et je vais retourner à l'école prochainement donc je n'ai plus de revenus. J'étais inscrite à Educatel (Sky and you). rnJ'ai envoyé 1 courrier par la poste dont une lettre de résiliation. J'ai appelé une centaine de fois puis envoyer des dizaines de mails pour résilier mon contrat chez eux. Ils m'ont répondu super tard, je n'ai jamais eu de réponse de leurs part. Aucun professionnalisme de leurs parts. rnAu bout de 3 mois, ils m'ont envoyé des mails en me disant que cela était impossible de résilier mon contrat et que fallait payer la somme totale sinon si je refusais de payer, ils m'ont dis par message : « URGENT ! 48h avant passage de votre dossier auprès du cabinet de contentieux SORREC qui vous réclamera le montant total de votre formation restant soit la somme de 1299 € (+ frais de retard et de justice) » . rnrnAlors j'ai vraiment besoin de votre aide ! Donnez moi des conseils j'en ai vraiment besoin. Ils m'ont pas écouter, ils m'ont répondu 3 mois après en faisant exprès... rnMoi c'est hors de question que je continues à payer alors que je ne suis plus les cours. Je préfère donner 50 balles à un SDF, plutôt que payer des cours que je ne suis plus ! C'est une honte de profiter des gens comme ça! J'ai vraiment besoin de votre aide et j'espère vraiment que je serai pas en interdit bancaire vue que je refuse de payer la somme totale... aider moi s'il vous plaît ! rnrnJ'attend vos solutions et vos aides !